

Vers une 2^e prestation de serment pour Busokoza, dit la Cour constitutionnelle

@rib News, 24/10/2013 â€“ Source XinhuaLe nouveau premier vice-prÃ©sident de la RÃ©publique du Burundi, Bernard Busokoza, pourrait reprendre bientÃ´t la prestation de serment pour que celle-ci soit conforme au prescrit de la Constitution du Burundi, apprend-on jeudi auprÃ>s de la Cour constitutionnelle. La Cour constitutionnelle a constatÃ© tardivement l'erreur commise sur le contenu du serment prononcÃ© le 22 octobre dernier par M. Busokoza. En attendant la reprise de prestation de serment, la Cour constitutionnelle a demandÃ© Ã M. Busokoza de surseoir momentanÃ©ment Ã la prise des dÃ©cisions pouvant engager la RÃ©publique au plan constitutionnel. Bernard Busokoza a prÃ©tÃ© serment mardi devant le prÃ©sident de la RÃ©publique Pierre Nkurunziza et les deux chambres rÃ©unies du Parlement. Des voix se sont toutefois ÃlevÃ©es pour demander Ã M. Busokoza de faire une nouvelle prestation de serment pour se conformer Ã la Constitution. Francois Bizimana, ancien dÃ©putÃ© de l'AssemblÃ©e LÃ©gislative de la CommunautÃ© Est-Africaine, a indiquÃ© mercredi que la Constitution stipule que les vice-prÃ©sidents en entrant dans leur fonction prÃ©tent serment devant le peuple burundais, "seul dÃ©tenteur de la souverainetÃ© nationale".